



**Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé  
Section « Sécurité sociale »**

CSSS/12/045

**AVIS N° 12/08 DU 6 MARS 2012 RELATIF À LA COMMUNICATION DE DONNÉES ANONYMES À L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE DANS LE CADRE DES RAPPORTS SUR LA PAUVRETÉ À BRUXELLES**

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*, notamment son article 5, § 1<sup>er</sup>;

Vu la demande de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale du 24 février 2012;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale du 27 février 2012;

Vu le rapport du Président.

**A. OBJET DE LA DEMANDE**

1. L'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale souhaite obtenir certaines données anonymes dans le cadre des rapports sur la pauvreté à Bruxelles.
2. L'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale est le bureau d'études des services du Collège réuni de la Commission communautaire commune. Il a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion d'informations qui sont nécessaires à la mise en place d'une politique coordonnée au niveau de la santé et du social à Bruxelles.

3. Les données anonymes demandées portent sur l'ensemble de la population des personnes âgées de 18 à 64 ans qui est reprise dans le datawarehouse marché du travail et protection sociale, sauf mention contraire. Des tableaux sont demandés concernant le dernier trimestre des années 2005 à 2010.

4. De manière concrète, les tableaux suivants sont demandés :

- tableau 1: le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique, de la composition du ménage, du sexe, de la classe d'âge et de la région;
- tableau 2: le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique du jeune, de la classe de nationalité, du sexe, de la classe d'âge et de la région.

La variable position socio-économique qui est définie dans ces deux tableaux, est une classification qui est basée sur la variable nomenclature de la position socio-économique et les variables dérivées y afférentes et sur le régime de travail, qui sont enregistrés dans le datawarehouse marché du travail et protection sociale. Les positions suivantes sont définies: occupé à temps plein sans allocation, occupé avec allocation, sauf allocations familiales, occupé à temps partiel sans allocation, occupé avec allocations familiales, demandeur d'emploi avec allocations sans revenu d'intégration complémentaire/aide financière, demandeur d'emploi avec revenu d'intégration/aide financière, jeune en stage d'attente sans revenu d'intégration/aide financière, enfant bénéficiaire d'allocations familiales sans revenu d'intégration/aide financière, enfant bénéficiaire d'allocations familiales avec revenu d'intégration/aide financière, autre inactif sans revenu d'intégration/aide financière, autre inactif avec revenu d'intégration/aide financière.

- tableau 2a: le nombre de personnes en fonction de la composition du ménage, de la classe de nationalité, du sexe, de la classe d'âge et de la région;

La variable composition du ménage est également une notion construite et consiste en un regroupement de la typologie LIPRO. Les catégories suivantes sont déterminées: personnes isolées, cohabitant avec deux parents, cohabitant avec un parent, couple sans enfants, couple avec enfants, parent isolé et autre ménage.

- tableau 3: le nombre de personnes en fonction des allocations familiales majorées, de l'allocation de remplacement de revenus, du sexe, de la classe d'âge et de la région
- tableau 4: le nombre d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales âgés de 18 à 24 ans qui sont domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale, en fonction de la commune et du sexe et la base légale (personne handicapée, demandeur d'emploi, autre);
- tableau 4a: le nombre d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales âgés de 18 à 24 ans, en fonction de la Région, de l'âge et du sexe et la base légale (personne handicapée, demandeur d'emploi, autre);

- tableau 5: le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique, du sexe, de la classe d'âge et de la région. Ce tableau est demandé pour les années 2008 à 2010 ;
- tableau 6: le nombre de personnes en fonction de la position du ménage, du sexe, de la classe d'âge, de la position socio-économique, du régime de travail, du nombre de personnes avec un emploi dans le ménage et de la région. Ce tableau est demandé pour les années 2008 à 2010.

## **B. EXAMEN DE LA DEMANDE**

5. En vertu de l'article 5, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*, la Banque Carrefour de la sécurité sociale recueille des données auprès des institutions de sécurité sociale, les enregistre, procède à leur agrégation et les communique aux personnes qui en ont besoin pour la réalisation de recherches pouvant être utiles à la connaissance, à la conception et à la gestion de la sécurité sociale.

Dans la mesure où la communication précitée porte sur des données anonymes, le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé doit, au préalable, fournir un avis, sauf si la communication est destinée aux Ministres qui ont la sécurité sociale dans leurs attributions, aux Chambres législatives, aux institutions publiques de sécurité sociale, au Conseil national du travail, au Conseil supérieur des indépendants et des petites et moyennes entreprises ou au Bureau du plan.

6. La communication porte sur des données anonymes, c'est-à-dire des données que le destinataire n'est pas en mesure de convertir en données à caractère personnel.
7. La communication semble utile à la connaissance, à la conception et à la gestion de la sécurité sociale.

Par ces motifs,

**le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé**

formule un avis favorable pour la communication des données anonymes précitées à l'Observatoire de la Santé et du Social dans le cadre des rapports sur la pauvreté à Bruxelles.

Yves ROGER  
Président

Le siège du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: chaussée Saint-Pierre 375 - 1040 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11)